



FRANCE TELEVISIONS

Monsieur Alexandre Kara
Directeur de l'information

Monsieur Laurent Delpech
Directeur de Franceinfo

Monsieur Marc Cantarelli
Directeur de la rédaction de Franceinfo

Madame Audrey Guidez
Directrice des ressources humaines de l'information

Madame Isabelle Caroff
Directrice des Ressources Humaines et de l'Organisation
7, esplanade Henri de France
75907 Paris Cedex 15

Objet : Saisine sur la situation de l'emploi précaire des journalistes - deskeurs à Franceinfo.

Paris, le 03 février 2025

Monsieur le Directeur de l'information,
Monsieur le Directeur de Franceinfo,
Monsieur le Directeur de la rédaction,
Madame la Directrice des ressources humaines de l'information,
Madame la Directrice des ressources humaines et de l'organisation,

Dans le cadre de l'Accord de Groupe France Télévisions du 8 décembre 2008 sur l'amélioration du dialogue social, et afin d'anticiper un conflit collectif, le syndicat SNJ vous demande, dans le cadre d'une saisine, d'organiser une réunion dans les délais prévus par l'Accord afin d'évoquer la situation de l'emploi précaire des journalistes - deskeurs à Franceinfo. Il s'agit d'une procédure qui doit enclencher l'ouverture d'une négociation par la direction.

Lors du CSE Siège du mois de janvier, les élus SNJ ont fait un certain nombre de remarques lors de l'étude du point sur le fonctionnement de Franceinfo TV, canal 27 et prochainement canal 16, le 6 juin, date fixée à cette heure.

Les élus SNJ, procès-verbal à l'appui, ont dressé un tableau partagé par les membres de la direction présents en séance.

Bien évidemment, constat commun ne veut pas dire actions partagées.

Nous avons par le biais de notre délégué central syndical, et élu du CSE Siège, rappelé les conditions de création de cette chaîne, et son manque originel de moyens et d'effectifs.

Le tour de passe-passe autour des métiers était un leurre. Nous ne sommes pas tombés dans ce piège et aujourd'hui, nous constatons tristement les dégâts. Les effectifs manquent cruellement, faisant peser sur les salariés le poids politique d'une création mal maîtrisée.

De plus, le modèle économique repose tellement sur la précarité qu'aujourd'hui la chasse aux ETP devient même pour les dirigeants un casse-tête sans nom. À ces difficultés à produire une antenne digne de ce nom s'ajoutent en coulisses des drames humains.

C'est pourquoi le SNJ vous interpelle, avec les revendications suivantes à l'appui :

1. Demande de requalifications des CDD en CDI, pour réduire le taux de précarité et mettre fin à des contrats à répétitions avec des nombres de jours accumulés plus que conséquents.
2. Un meilleur traitement des CDD réguliers quant au volume de travail, tendant à une équité dans la répartition des contrats.
3. Ces mêmes CDD doivent être respectés au regard des accords d'entreprise et du Code du travail. Un contrat annulé ne peut l'être en dehors des délais légaux et si tel est le cas, il doit être honoré et payé par l'entreprise. Une date validée engage les deux parties, salarié et entreprise.
4. Nous demandons également que soit mis un terme à la règle de limitation à 120 jours. Dérogatoire un jour, appliquée le lendemain, elle est la cause de discriminations et ne correspond à aucun dispositif légal.

Nous jouons ainsi le jeu du dialogue social, à vous de prendre vos responsabilités.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Directeurs, Mesdames les Directrices, l'expression de nos salutations distinguées.

Les délégués syndicaux centraux SNJ